

# **Appel à production**

## **Reportage**

### ***Actualité positive***

#### ***Contexte et objectifs de l'appel***

La CNRA – Confédération Nationale des Radios Associatives défend le rôle essentiel des radios associatives pour l'information de proximité.

De nombreux journalistes participent à cette mission sur le territoire au sein des radios associatives.

La CNRA souhaite proposer un appel à production de reportage à l'occasion de ses Etats généraux des radios associatives qui auront lieu à Bordeaux du 11 au 13 novembre 2021.

#### ***Contenu***

Il est donc proposé un appel à production de reportages d'information.

Ce reportage doit traiter d'une actualité positive inscrite au sein de votre territoire.

#### ***Livrables attendus***

Le livrable attendu pour cet appel à production est :

- un reportage
  - 3 minutes maximum
  - format enrobé (à minima une introduction et une conclusion)
  - prêt à diffuser
  - format wave
  - bonne qualité sonore, pas de bruits parasites, pas d'interview téléphonique
- un visuel signifiant (photo, dessin...) libre de droit pour la communication associée au reportage notamment site internet, réseaux sociaux...

## ***Dotation de l'appel à créations***

L'appel à créations donnera lieu à plusieurs prix :

- pour les radios :
  - 1<sup>er</sup> prix : un ensemble enregistreur + micro + casque
  - 2<sup>ème</sup> prix : micro de reportage
  - 3<sup>ème</sup> prix : casque

## ***Calendrier***

- Dépôt des candidatures : 8 novembre 2021 - minuit
- Délibérations du jury : 9 au 12 novembre 2021
- Révélation des lauréats lors des États généraux des radios associatives à Bordeaux : 13 novembre 2021

## ***Candidature***

Les candidatures seront transmises par voie électronique soit directement par email à l'adresse [appel-reportage@cnra.eu](mailto:appel-reportage@cnra.eu) ou via l'outil <http://wettransfer.com> ou <https://fromsmash.com/> à la même adresse avant les dates limites indiquées au point précédent.

Le message devra comporter le son, l'image et indiquer les informations suivantes :

- Nom du service radiophonique
- Nom du ou des auteurs du reportage
- Contacts (mail et téléphone) du ou des auteurs
- Titre du reportage

Peuvent être candidats tout service radiophonique associatif de catégorie A membre de la CNRA. Chaque service radiophonique peut proposer au maximum deux projets.

## ***Sélection***

La sélection se fera par un jury désigné par le Conseil d'administration de la CNRA.

## ***Diffusion***

L'ensemble des radios membres de la CNRA peut diffuser les productions du concours sans autorisation préalable. Les radios s'interdisent toute modification de la production originelle.

Les radios s'engagent à informer la CNRA de la diffusion de ces productions et à produire les éventuelles attestations de diffusion.